



Compte rendu **du Conseil Départemental** **de l'Action Sociale** **Réunion du 10 avril 2025**

Nous avons commencé cette réunion en dénonçant la baisse des crédits de l'Action Sociale et plus globalement ce budget d'austérité qui tape encore sur les fonctionnaires et le Service Public !

Pour avoir toutes les informations sur l'action sociale, vous pouvez consulter le guide édité par la fédération des Finances CGT sur son site.

Le site internet ministériel dédié à l'action sociale est à l'adresse suivante:
<https://actionsociale.finances.gouv.fr>

Il est consultable par les actifs et les retraités depuis internet et sur tous les supports.

Budget et orientations budgétaires pour 2025

La note d'orientation n'a été reçue que la veille de cette réunion et ne nous avait donc pas été fournie.

Ce document nous informe que la Loi de Finances 2025 prévoit que les politiques ministérielles d'action sociale, de santé et sécurité au travail bénéficient de 120,08 M€, avant mise en réserve d'une partie des crédits.

La restauration collective et les titre-restaurants demeurent le 1^{er} poste de dépense, avec 53 % des crédits, dans un contexte marqué par la hausse des coûts et une fréquentation accrue.

Crédits d'actions locales 2025 pour le Morbihan

Au 31/12/2024, voici le nombre de bénéficiaires potentiels de l'Action Sociale dans le Morbihan : 949 actifs, 432 enfants et 2 099 retraités qui servent de base au calcul du budget local.

Le budget local est en baisse de 13 % !

Le CDAS a donc dû procéder à des arbitrages : il a été décidé de supprimer les aides à la consultation de psychologues.

En effet, la sécurité sociale a déployé un dispositif « Mon soutien Psy » qui permet leur consultation sans passer par son médecin traitant.

La médecine du Travail va aussi prochainement proposer un nouveau protocole de suivi psychologique, spécifiquement dédié à la souffrance au travail.

L'arbre de Noël aura lieu le 10 décembre 2025 à Locminé. Le spectacle choisi sera de la magie avec « Amazing Georges ».

Pour les **retraités**, une sortie conviviale est prévue dans les Monts d'Arrée les 15 et 22 mai.

Pour les **actifs**, ce sera une sortie à Belle-Ile le 15 juin prochain.

En fonction du solde restant, il y aura peut-être d'autres propositions d'ici la fin de l'année.

Point sur la restauration

La déléguée nous a fait part du nouveau montant de l'harmonisation tarifaire qui s'élève à 6,15 €.

Le prix du repas à **Lorient Agora** s'élève à 14,70 €, la participation du Secrétariat Général est de

8,25 € pour tous les agents.

Le prix du repas à **Vannes hôpital** est de 10,66 €, la participation de l'administration s'élève à 4,86 €.

La subvention interministérielle passe à 1,62 € cette année, versée selon l'indice de l'agent.

Sur **Ploërmel**, nous rappelons que la cantine est gérée en local par l'association du restaurant administratif.

Pour les sites sans offre de restauration, les agents peuvent prétendre aux titres restaurants dont la valeur faciale est toujours fixée à 6 €, ce qui est insuffisant. Nous vous rappelons qu'il y a un nouvel opérateur pour les titre-restau qui s'appelle SWILE. Les sommes disponibles sur l'ancienne carte BIMPLI ne sont pas transférées sur la nouvelle.

Questions et infos diverses

- Le responsable régional nous a présenté le calendrier et le dispositif de communication prévu pour la **mise en place de la protection sociale complémentaire**. Si vous avez des questions sur ce sujet, n'hésitez pas à nous les envoyer.

Un **guide CGT** est en cours d'envoi pour nos actifs et nos retraités.

- La procédure d'inscription pour les séjours d'été enfants a été catastrophique...

Pour la fédération des Finances CGT, le budget de l'action sociale doit être adapté aux besoins des agents. Aujourd'hui le ministère se limite au budget existant sans avoir une politique ambitieuse pour les agents actifs et retraités. Nous continuerons à porter les revendications de toutes et tous afin d'avoir des prestations qui permettent de se restaurer, de se loger, de partir en vacances, de faire du sport et de se cultiver.

Continuons à revendiquer une action sociale de haut niveau pour toutes et tous, actifs, retraité-e-s, titulaires et non titulaires !

- La délégation a conçu une plaquette recensant les consultations gratuites possibles dans le département : aide juridictionnelle, avocats, défenseur des droits...

Si vous avez des propositions pour améliorer l'action sociale dans le Morbihan, n'hésitez pas à nous les transmettre sur notre BALF cgt.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr .



Vos représentants en CDAS :

Olivier AMICEL-TH Hennebont, Céline CANN-SDIF